



AVIS D'EXAMEN

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine ouvre,
pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux
des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan au titre de l'année 2019,

l'examen professionnel D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Catégorie C - Femme / Homme

Conditions d'inscription	Date des épreuves	Période d'inscription
<p>Examen professionnel ouvert aux adjoints administratifs territoriaux ayant atteint le 4^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif</p> <p>ET</p> <p>comptant au moins 3 ans de services effectifs dans le grade d'adjoint administratif ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération (C1), ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.</p> <p>Toutefois, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, «... les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel, au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier ».</p> <p>Ainsi, pour cette session 2019, les candidats doivent remplir les conditions d'inscription susvisées au 31 décembre 2020.</p> <p>Les candidats doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions, fixée le 6 décembre 2018.</p>	<p>Epreuve écrite le 14 mars 2019</p> <p>Au Parc de l'Aumallerie à La Selle en Luitré (35) et au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine (35)</p> <p>L'épreuve orale aura lieu courant du 2^{ème} trimestre 2019 au siège du CDG 35 à Thorigné-Fouillard (35)</p> <p>(sous réserve de modification des lieux d'épreuves)</p> <p>Le détail des épreuves peut être consulté sur la brochure de l'examen, disponible sur le site du CDG 35.</p>	<p>La période de retrait des dossiers d'inscription ou de pré-inscription en ligne est fixée du 6 novembre 2018 au 28 novembre 2018 inclus</p> <p>- en priorité, par pré-inscription sur le site internet www.cdg35.fr, minuit dernier délai (heure métropolitaine) ;</p> <p>Attention : la pré-inscription effectuée par un candidat sur le site internet ne sera validée qu'à réception au CDG 35, du dossier imprimé par le candidat ;</p> <p>- à titre exceptionnel par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) : adresser au CDG 35 une demande écrite individuelle, accompagnée d'une enveloppe (32X23) libellée aux nom et adresse du demandeur.</p> <p>La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au 6 décembre 2018</p> <p>- par voie postale au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, le cachet de la poste faisant foi ;</p> <p>- à l'accueil du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 17 h 00 dernier délai.</p>

L'inscription devra être effectuée sur le dossier original délivré par le Centre de Gestion 35 ou téléchargé sur le site du CDG 35.

Les dossiers devront être complets à la date de clôture des inscriptions.

Tout dossier posté ou déposé, même dans les délais, insuffisamment affranchi, faxé ou transmis par messagerie électronique, photocopié ou recopié sera refusé. Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (perte, retard, grève...) engagera la responsabilité de l'émetteur et entraînera un refus d'admission à concourir.

Adresse du CDG 35 : Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine - Service Concours Examens
Village des Collectivités Territoriales - 1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNE FOUILLARD Cedex